

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 8 FÉVRIER 2021, EN VISIOCONFÉRENCE
VIA ZOOM.**

Sont présents :

M. Charles Breton, maire
M^{me} Jane Chambers Evans, conseillère
M^{me} Linda Dubé, conseillère
M^{me} Mireille Pineault, conseillère
M^{me} Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller, arrivé à 19h05
M. Guy Therrien, conseiller

Assistent également à la réunion :

M^{me} Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée, ainsi que M^{me} Marie-Eve Brideau, agissant comme son adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0026)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et y ajoutant ce point :

- Demande d'appui TVR7 Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. RÉUNION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0027)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0028)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

- Demande de validation des normes à l'installation de la rampe de l'escalier du Parc du Capitaine. *À vérifier.*
- Demande de suivi pour le droit de passage avec le Club des Rôdeurs. *Aucune possibilité de la part du propriétaire du terrain privé.*
- Demande de suivi du dossier du Parc national des Dunes-de-Tadoussac. *Des rencontres sont prévues prochainement.*
- Demande de suivi concernant la priorité de la rue Champlain sur le plan d'intervention. *Le MAMH a accepté la modification au plan.*
- Demande de suivi du dossier du mur de la rue de la Falaise. *En attente du rapport de la firme conseil.*
- Demande de suivi pour les affiches au stationnement du CPE. *Elles ont été commandées et seront installées au printemps.*
- Demande d'information concernant certaines bornes fontaines qui sont mise hors service l'hiver. *Confirmation que celle du quai et celle de la Maison de Pierre (secteur du chemin du Moulin-à-Baude) sont fermées pour l'hiver. Une vérification sera effectuée pour celle du secteur du Parc Languedoc.*

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CORRECTION RÉOLUTION 2020-0387 DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0029)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte la correction du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020 pour corriger la résolution numéro 2020-0387, concernant la facture 2020-21 de Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc., en y ajoutant les modifications suivantes :

« ...au montant de 7 050.00\$ plus taxes » au lieu de 6 950.00\$ plus taxes (voir facture).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. SOUTIEN AU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021 (STATISTIQUES CANADA)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0030)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT (CAMPAGNE UMO)

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0031)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à accompagner les élus et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. MANDAT INFO-COMM (SERVEUR ET ENTENTE DE SERVICES INFORMATIQUE 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0032)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac mandate Services Info-Comm pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau serveur au bureau municipal au montant de 4 399.99\$ plus taxes d'après la soumission #6356.

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le renouvellement du contrat de service informatique avec Services Info-Comm pour l'année 2021 au taux horaire de 62\$ l'heure avec estimation de 55 heures.

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au mandat ainsi qu'au contrat de service 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5. PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0033)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences,

pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité du village de Tadoussac atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6. OPPOSITION À LA FUSION DESJARDINS ENTREPRISES CÔTE-NORD AVEC DESJARDINS ENTREPRISES SAGUENAY

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises Côte-Nord est une institution financière qui est détenue et qui relève des directions de chacune des Caisses populaires Desjardins situées sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les Caisses populaires Desjardins de la Côte-Nord sont des coopératives qui appartiennent à chacun des membres de chaque caisse populaire située sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises Côte-Nord a été constitué pour offrir des services financiers aux entreprises, organismes publics et institutions de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les directions des Caisses populaires Desjardins de la Côte-Nord ont initié une étude de faisabilité visant une fusion du centre Desjardins Entreprises Côte-Nord avec celui de la région du Saguenay;

ATTENDU QUE certaines directions des Caisses populaires Desjardins de la Côte-Nord, qui ont initié cette potentielle fusion en catimini, semblent déjà en faveur de ce transfert, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur, voire vital, pour l'économie et le développement de l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, et ce, sur la seule recommandation de quelques directions générales;

ATTENDU QUE ce transfert éliminerait pour les entreprises commerciales, industrielles et sociales une expertise importante, un accès

déterminant à du capital et le bris d'un accès à des services financiers cruciaux pour toute entreprise ou développeur résidant sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la région du Saguenay est beaucoup plus peuplée que la région de la Côte-Nord et qu'en conséquence, le poids décisionnel des représentants de la Côte-Nord dans un tel ensemble sera minime et conséquemment nuisible pour la consolidation ou le développement d'entreprises sur le territoire de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les entreprises commerciales, industrielles, agricoles, culturelles et sociales de la Côte-Nord ont besoin du support d'une institution financière régionale forte lorsque vient le temps de compétitionner avec l'extérieur;

ATTENDU QUE ce transfert de contrôle et de responsabilités des services financiers de la Côte-Nord vers le Saguenay se réalisera au détriment des entreprises et entrepreneurs de notre région;

ATTENDU QU'il aurait été plus opportun pour Desjardins de réaliser une étude portant sur la gouvernance, la gestion et l'émission de services financiers dédiés au milieu des affaires sur la Côte-Nord, afin d'analyser les options pour un meilleur fonctionnement et ainsi diminuer les problématiques, plutôt qu'éliminer un pouvoir décisionnel régional, ce qui n'est certainement pas la solution pour améliorer les services existants;

ATTENDU QUE l'absence réelle d'un service financier de proximité dédié aux entreprises contribuera à complexifier et insécuriser les opérations quotidiennes des entrepreneurs et entreprises de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les MRC de la Côte-Nord dénoncent depuis de nombreuses années le départ des centres décisionnels de la Côte-Nord, entraînant la perte de pouvoir d'influence et de décision, d'expertise et d'emplois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0034)

QUE le conseil de la Municipalité du village de Tadoussac appuie la démarche initiée par la MRC de la Minganie, et s'oppose à cette fusion ainsi qu'à ce transfert d'expertise financière, et dénonce les effets et pertes qu'elle engendrera pour l'ensemble de la Côte-Nord;

QU'il demande aux membres des conseils d'administration des différentes Caisses Desjardins de la Côte-Nord et au comité de coordination, composé des directeurs généraux des caisses populaires, de réviser leur position, d'arrêter toute tentative de fusion ou même de transfert d'expertise des centres Desjardins Entreprises Côte-Nord vers d'autres régions, et d'envisager d'autres solutions pour améliorer les services existant sur le territoire nord-côtier;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'ensemble des MRC de la Côte-Nord, aux Desjardins de la Côte-Nord, de même qu'aux municipalités de son territoire pour appui à cette démarche visant à stopper le transfert ou la fusion de l'expertise et les fonds associés à Desjardins Entreprises Côte-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7. MANDAT PG SOLUTIONS (PORTAIL DE DONNÉES IMMOBILIÈRES EN LIGNE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0035)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac mandate la firme PG Solutions pour la mise en place d'un Portail de données immobilières « en ligne » et autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.8. APPUI ALLIANCE TOURISTIQUE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Alliance de l'industrie touristique du Québec a élaboré des priorités et recommandations afin d'assurer une relance économique durable de l'industrie touristique du Québec ;

ATTENDU QUE l'activité touristique est à la base de l'économie de la municipalité du village de Tadoussac et de sa région;

ATTENDU QUE les retombées économiques et sociales du tourisme sont un apport important pour toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le tourisme aura été le secteur économique le plus durement touché par la pandémie mondiale, et que plusieurs experts s'attendent à ce qu'il ne retrouve pas sa vigueur de 2019 avant 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0036)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac appuie les propositions de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec déposées auprès du ministère du Tourisme afin de mettre sur pied une stratégie de relance de notre industrie touristique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0037)

QUE les comptes à payer soient approuvés pour :

Village de Tadoussac : chèques numéro 14831 à 14902.

Quai de Tadoussac : chèques numéro 308 à 311.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0038)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise la directrice générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget. Aux fins du présent règlement, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. TRANSFERT POUR FONDS PARC ET CARRIÈRES ET SABLIERES

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

(Rés. 2021-0039)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise les transferts suivants, tel que prévu au plan triennal d'immobilisation :

12 000\$ au Fonds réservés parc et espace verts;

19 500\$ au Fonds carrières et sablières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

7.1. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT POUR LA PARTICIPATION AU CONTENU CULTUREL DU PROJET DESTINATION TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0040)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte le Protocole d'entente avec le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit pour la participation au contenu culturel dans le cadre du projet Destination Tadoussac, phase 1 et autorise Monsieur Charles Breton, maire, à signer tous les documents relatifs à ce protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1. DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME COUP DE BALAI

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0041)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière Coup de balai;

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, ou madame Andréanne Jean, agente de développement économique, à agir au nom de la municipalité du village de Tadoussac pour la présentation et la gestion du projet;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. DOSSIERS CCU

8.2.1. 103, RUE DU SAGUENAY - PIIA

Ajout d'une nouvelle fenêtre d'une largeur de 37 pouces et d'une hauteur de 60 pouces sur la partie ouest du bâtiment principal. Cette nouvelle fenêtre sera en PVC de couleur blanche. Cette dernière sera fixe (non ouvrante) et n'intégrera pas de carrelage. La moulure extérieure de cette fenêtre sera identique aux moulures existantes du côté ouest du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil aimeraient que la fenêtre existante localisée sur la partie ouest du 1^{er} étage soit remplacée par une seule fenêtre ou que la partie ouest du 1^{er} étage intègre 2 fenêtres de même dimension;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0042)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac refuse la demande.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.2.2. 187, RUE BORD-DE-L'EAU - PIIA

- Ajout de 3 nouvelles fenêtres avec margelle sur la partie sud du bâtiment principal. Ces nouvelles fenêtres seront en PVC de couleur blanche et seront coulissantes.
- Démolition de la galerie en bois existante localisée sur la partie sud du bâtiment principal.
- Ajout d'escaliers avec garde-corps en acier galvanisé sur la partie sud du bâtiment principal.
- Ajout d'une nouvelle porte sur la partie nord du bâtiment principal.
- Ajout de garde-corps en acier galvanisé face aux 2 portes donnant sur le côté nord du bâtiment principal. (Les garde-corps donnant sur le côté est du bâtiment principal seront éventuellement harmonisés et remplacés par des garde-corps en acier galvanisé.).
- Réfection de la toiture du bâtiment principal. Le nouveau bardeau d'asphalte sera de couleur noire ou grise.
- Rénovation de briques extérieures du bâtiment principal. Les nouvelles briques seront de même couleur que celles existantes.

P.-S. – Les travaux sont plus amplement décrits à l'intérieur des plans 19D79 réalisés par G.V. en date du 4 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables aux recommandations du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0043)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande à la condition :

QUE les escaliers et garde-corps soient en bois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9.1. DEMANDE DE BONUS POUR LES RECRUES (INCENDIE)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0044)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise un bonus de 2.05\$ par heure travaillée aux 8 pompiers/pompières recrues, au montant total de 634.49\$, considérant leur implication en 2020.

Madame Mireille Pineault et madame Stéphanie Tremblay, conseillères, se retirent du vote pour conflit d'intérêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. PROGRAMME CONCERNANT L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0045)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac adopte le programme concernant l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée, découlant du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée 2020-2024 de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0046)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac adopte le plan de mise en œuvre en incendie 2020 en vertu des obligations du schéma de couverture de risque.

QUE le tout soit acheminé à la MRC Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

10.1. MANDAT PROJET DE STATIONNEMENT (FQM)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0047)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac mandate la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la coordination de projet dans le cadre du projet de stationnement écoresponsable au montant estimé de 35 700\$ plus taxes selon les barèmes des taux horaires établis par la FQM.

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, ou madame Andréanne Jean, agente de développement économique, à signer tous les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2. MANDAT PORTES DE LA CALE SÈCHE (OPINION TECHNIQUE ET ÉVALUATION)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0048)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac mandate la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour obtenir une opinion technique sur la caractérisation et l'évaluation de la qualité du béton des massifs de la Cale sèche de Tadoussac selon l'offre de service numéro 0144-15 au montant total de 13 568.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3. ACQUISITION POUR REMPLACEMENT DE LA POMPE NO 1 (BATEAU-PASSEUR)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0049)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac acquiert une pompe de la firme Pompes Saguenay pour remplacer celle sur la rue Bateau-Passeur au montant total de 7 743.56 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4. ACQUISITION D'UNE CAMÉRA POUR RÉSEAU SANITAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0050)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac acquiert une caméra pour le réseau sanitaire de la compagnie Stelem au montant de 11 680\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5. ACQUISITION D'UN CAMION F350

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0051)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise l'achat d'un camion F350 au montant de 56 222.78\$ taxes incluses chez Desmeules Auto Inc et que le tout soit payé comptant, à même le fonds de roulement.

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX)

Dossier : 00030040-1-95005(09)-2020-06-10-42

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **23 février 2021**;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

(Rés. 2021-0052)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac approuve les dépenses d'un montant de 35 073 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0053)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, à signer la demande, ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

QUE la municipalité du village de Tadoussac s'engage à contribuer financièrement un montant de 1 803.20 \$ au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.8. PROJET FOSSÉS DANS LE CHEMIN DU MOULIN-À-BAUDE (PAIEMENT)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0054)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le paiement de la facture du 16 novembre 2020 à la compagnie 9147 9436 qc inc (Frédéric Dufour) au montant de 25 696\$ plus taxes dans le cadre du projet d'excavation et déboisement des fossés dans le chemin du Moulin-à-Baude du 25 octobre au 13 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.9. PROJET PILOTE DE RECHARGE DE PLAGE DANS LA BAIE DE TADOUSSAC

10.9.1. PAIEMENT DE FACTURES (CONSTRUCTIONS SRV ET TERRAQUAVIE)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0055)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le paiement des factures suivantes :

- Facture no 20068 de Constructions SRV au montant de 13 390\$ plus taxes pour les travaux d'installation des tapis de béton flexibles dans la baie de Tadoussac et que le tout soit payé dans le projet pilote de recharge de plage dans la baie de Tadoussac.
- Facture no 11790 de Terraquavie au montant total de 27 515.39\$ taxes incluses pour l'acquisition des tapis de béton flexibles et que le tout soit payé dans le projet pilote de recharge de plage dans la baie de Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

11.1. COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0056)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le service des Loisirs à entériner le comité de pilotage pour la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA).

Les membres du comité sont :

- Jane Chambers Evans (conseillère)
- Marie-Joëlle Hadd (employée)
- Micheline Simard (présidente du comité des bénévoles)
- Madelaine Lamarche (membre de la communauté)
- Audrey Boulianne (coordonnatrice de la Maison des jeunes)
- Gilbert Perron (président du comité de l'âge d'or)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. QUAI DE TADOUSSAC

12.1. MANDAT – AVIS TECHNIQUE – FACE D DU QUAI MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0057)

QUE la municipalité du village de Tadoussac mandate la firme Norda Stelo pour un avis technique de la face D du quai municipal de Tadoussac au montant de 5 000\$ plus taxes selon l'offre de service du 29 janvier 2021.

QUE le tout soit payé à partir des fonds disponibles lors du transfert du quai par le fédéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. DÉMISSION DE POMPIERS DU SERVICE INCENDIE (2)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0058)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte les démissions de M. Éric Gagné ainsi que M. Steeve Grandbois à titre de pompiers du service incendie en date du 22 janvier 2021.

Un mot de remerciement pour leurs années de services sera acheminé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. CORRESPONDANCES

14.1. DEMANDE DE COMMANDITE (RALLYE CROISIÈRE DU FLEUVE SAINT-LAURENT 2021)

Ce point est reporté à la prochaine réunion en attente d'informations supplémentaires.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sur la rue Pont-Gravé, un citoyen est aussi affecté par le glissement de terrain. Est-ce possible pour vous de payer une partie des frais pour les tests? *Il peut nous envoyer une demande par écrit et nous évaluerons.*
- Concernant le dégât d'huile causé par le versement d'un camion à vidange sur la rue Bellevue / rue de la Montagne, est-ce qu'il a eu des frais? *Oui, une facture a été envoyée à l'entrepreneur.*
- Le lendemain, il y avait de l'eau coloré qui coulait, est-ce que ça va être évalué? *À vérifier avec le directeur des travaux publics.*
- Demande de suivi pour le dossier des chiens/chats errants. *Une rencontre aura lieu bientôt avec la SPCA de Charlevoix pour discuter de nos options.*

16. VARIA

16.1. DEMANDE D'APPUI TVR7 HAUTE-CÔTE-NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0059)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac appuie la demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de la part de TVR7 HCN pour l'achat de nouveau matériel (3 caméras, trépieds et une régie mobile).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0060)

QUE la réunion soit levée à 19h59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.